

Commune de Saint Amand sur Fion

Réunion du Conseil Municipal du 24 février 2022

Présents : Sylvain Lanfroy, Jean-Claude Joffres, Laurence Leblanc, Victorien Leblanc, Coralie Soudant, Xavier Lefebvre, Sandrine Carré, Grégor Gimenez, Julien Bricquet, Lucie Sébille-Petit, Pauline Henry, Florian Baudot, Jérémy Albertini.

Pouvoirs : Chantal Depaquis à Laurence Leblanc

Excusée : Viviane Ovide

Le maire ouvre la séance à 20h00,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le secrétaire de séance est Madame Lucie Sébille

- **Adoption du compte-rendu du conseil du 9 décembre 2021**

Le compte rendu est parcouru et n'appelle aucune remarque des conseillers.

- **Elargissement de route : Chemin des postes, terrains MOUROT – POLFER – LEFEVRE**

Le Maire présente à nouveau le projet d'élargissement du Chemin des Postes afin d'inclure sur le domaine public, les réseaux actuellement enfouis sur terrains privés. Afin d'assurer la courbe projetée, un espace concernera également la propriété de M. Laurent LANFROY (quelques m²).

Le Conseil valide le projet et donne pouvoir au Maire pour toutes questions relatives au bornage et à l'achat des terrains dans les règles habituelles.

- **Projet éolien ENGIE GREEN (renouvellement du parc éolien « Côte de Champagne »)**

Le Maire présente le projet de renouvellement, en cours d'étude, de certaines éoliennes situées le long du Chemin des bois / de la Serre (parc des côtes de Champagne repris par la Société Engie green). Le projet est de remplacer les petites éoliennes par des plus grosses, en nombre inférieur et avec une nouvelle implantation en amont côté St Amand.

Le dossier est à l'étude, les propriétaires ont été contactés par la Société.

Une discussion s'engage sur les critères fixés par le Conseil à propos des avis sur les parcs éolien (encerclément et rapprochement), étant précisée que Madame Laurence Leblanc n'a pas participé aux débats)

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'étude du projet tel que présenté (9 voix pour, 3 contre, 1 abstention), en rappelant qu'il souhaite pouvoir à nouveau s'exprimer sur un projet plus avancé.

- **Projet d'investissements 2022**

Le Maire esquisse les projets d'investissement pour 2022 en commençant par présenter une situation provisoire des comptes 2021. Les projets sont détaillés par les commissions ci-après. Il conviendra de faire des choix. La Commission des finances proposera un plan lors du vote du budget.

- **Compte rendu Commission travaux du 3 février 2022, points à valider :**

o **Phasage projet éclairage public**

La Commission propose les rues pour lesquelles il est nécessaire de changer les luminaires (phase 2/3, pour un montant de 31.471,88 euros) : Rue de Nerbesonval, des brûleries, de Lisse, du Pont Mathieu, de la liberté, Bourlier-Hubert, Chemin des brûleries et de la Perrière.

Dans le cadre du projet sécurité et pour compléter des « trous noirs » il conviendrait également de prévoir des luminaires nouveaux : Entrée Coulvagny (côté Aulnay), Entrée St Amand (côté Coulvagny), intersection Chemin de la Perrière / rue des brûleries)

Le détail retenu du projet « luminaire » sera proposé par la Commission Finances en fonction des équilibres du budget des investissements 2022.

Le Conseil valide cette première approche à affiner.

- **Enduisage des routes dans le programme 4CVS pour 2022.**

La Commission propose de présenter l'enduisage des voies (après purges des trous) : partie de Chemin des Postes, Chemin des vignes, partie de Route de Soulanges.

M. Victorien LEBLANC exprime son désaccord au sujet de la route de Soulanges où l'accès à la RN44 doit être fermé (un jour).

Le Maire indique qu'à ce jour que le projet RN44 abordé il y a deux ans avec la DIR n'est plus abordé depuis. L'accès aux parcelles agricoles (matériels agricoles / Camion) restera nécessaire.

Le Conseil valide le choix des 3 voies à présenter à 4CVS.

- **Travaux d'entretien de parcelles communales.**

La Commission note de nécessaires travaux d'entretien d'élagage sur des parcelles ou espaces publics :

- Arbres morts ou penchés derrière le Monument aux morts : à réaliser avec l'employé municipal : Julien Bricquet s'en charge.
- Débroussaillage du Fossé Mathias. En passant par la propriété de M. Caillot qui accepte une dernière fois le passage d'engins. M. Victorien LEBLANC soulève la question de la parcelle communale incluse dans la propriété 30 rue du Capitaine Baudot, qui devrait être ré-ouverte afin de permettre dans le futur l'accès au Fossé. Il se charge d'étudier la question avec le propriétaire dans le respect des conditions légales.
- Massif place de la Commanderie : Le Conseil décide de ne pas supprimer l'arbre, mais de l'élaguer. Il conviendra de vérifier si il est nécessaire de réduire l'emprise du massif. Julien Bricquet s'en occupe avec Eric Bender
- Verger Chemin d'Hénault : nettoyage à envisager, coupe des vieux arbres
- Chemin des Postes : Haie à réduire aux bornes. Sylvain Lanfroy prendra contact avec Jean Daniel Dommange.
- La Commission propose d'entamer la procédure concernant les concessions abandonnées dans le cimetière de Coulvagny. Le Conseil valide. Sylvain Lanfroy et Jean-Claude Joffres feront une proposition.

Le Maire suggère d'associer des habitants volontaires pour aider à réaliser ces divers travaux d'entretien.

- **Compte rendu du groupe « Projet Fondation du Patrimoine / Eglise », points à valider :**

Le groupe travaille à l'élaboration d'un prospectus de présentation des travaux avec un volet « don déductible » avec un professionnel bénévole. Le coût de fabrication pour un lot de 5.000 unités est de 250 à 300 euros environ.

Un volet « communication dématérialisée » est à l'étude par la commission communication.

En parallèle des démarches sont entreprises pour que soit signée la convention avec la Fondation avant avril.

Le Maire propose de mobiliser la population pour que chacun soit l'ambassadeur du projet et fasse connaître autour de lui, dans ses relations, la souscription, afin d'élargir le champ de la collecte au-delà de la vallée du Fion.

- **Compte rendu du groupe « Lion d'or », estimations foncières Bâtiment 35 Nochet, projets 2022 et décisions.**

Victorien LEBLANC et Florian BAUDOT relatent les décisions d'une réunion de travail qui s'est très bien déroulée en février concernant les attendus du projet,

la notion de tiers lieu, les conditions de partage des lieux avec les associations, le planning. Il en ressort :

- Lancer une étude de rénovation du Bâtiment du Lion d'Or dans le cadre de CLIMAXION et du rapport énergétique élaboré en 2021. La nécessité de faire appel à un concepteur / architecte / aménageur intérieur est proposée.
- Une convention avec les exploitants doit être rédigée afin de formaliser les responsabilités, investissements et modes de fonctionnement de chacun.
- La mise en route de la licence IV : le Conseil valide le projet de choisir la date du 8 mai pour sa première exploitation. Les modalités seront précisées par la Commission Animation.
- Financièrement, il est prévu de consacrer l'année 2022 aux études de travaux, travaux en 2023, selon obtention des subventions et budget.

En parallèle, les audits énergétiques sur les bâtiments du Lion d'Or et du 35 Nochet ont été réalisés. Le Conseil avait souhaité estimé la valeur de vente du bâtiment du 35 Nochet : deux estimations d'agences immobilières ont été réalisées. Compte tenu des nécessaires travaux à réaliser dans les deux bâtiments, le principe de la cession de l'un pour financer l'autre est à l'étude sans opposition de l'ensemble du Conseil Municipal.

- **Parcours Santé : demande de subvention GRANDEST**

Le Conseil Municipal valide la demande de subvention de 30% auprès des services de la Région. Le plan de financement s'en trouve modifié comme suit :

SUBVENTION DETR	40%	11.610,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT	20%	5.805,00 €
SUBVENTION REGION	30%	8.707,00 €
COMMUNE AUTOFINANCEMENT	10%	2.902,00 €

TOTAL 29.024,00 €

- **Projet aménagement Chemin Jean Ginot.**

Une réunion avec les propriétaires de parcelles non construites riverains du chemin Jean Ginot a eu lieu à leur demande. La demande consiste à étudier les conditions de créations des réseaux (eau, électricité, télécom) afin de rendre ces terrains constructibles et vendables.

Le Maire et la Commission travaux urbanisme ont précisés que ces terrains sont dans une zone AUX du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette zone n'est pas prioritaire pour les aménagements, principalement financièrement.

Le Conseil valide la démarche de chiffrage de ces installations afin d'étudier ensuite les conditions financières à envisager avec les pétitionnaires.

La Commission travaux sollicitera le cabinet A2R.

- **Fixation des permanences bureaux de vote (Présidentielles : 10 et 24 avril 2022 – Législatives : 12 et 19 juin 2022)**

Les conseillers fixent le planning des permanences des bureaux de vote pour les prochaines élections Présidentielles et Législatives.

- **Questions diverses**

- **Augmentation du coût de l'électricité, tarifs salles communales**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le tarif des salles communales. Une vérification accrue des demandes sera faite afin de vérifier si les demandes proviennent ou non d'habitants extérieurs (tarif plus élevé).

- **Projets animations à venir -23/04 banquet des Aînés / 19/06 = Festival Tête dans le Fion**

- 19 mars : Fête de la Bière, Association des parents d'élèves
- 23 avril : repas des Aînés
- 2^{ème} dimanche mai : Fête à Coulvagny

- 3^{ème} dimanche mai : Fête à La Cense
- 1^{er} mai : Trail de la Vallée du Fion avec le Footing club du Fion et le COCAA
- 8 mai : Commémoration 8 mai 1945
- 3^{ème} Week End juin : Festival la Tête dans le Fion
- **Demande de subvention Exceptionnelle des associations**
 - Association des fêtes : pour couvrir des achats de déco de Noël.
 - Association des parents d'élèvesLes associations transmettre leur demande et l'objet afin que ces subventions soient soumises au vote lors du vote du budget 2022.

La séance est levée à 23h45


